

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 3 septembre 2018

- Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, H. Krier,
R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire
- Excusés:** MM. C. Adam et A. Kremer

- URBANISME

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement présentée par la société PROMO RS Immobilier de Mersch, relative à la réorganisation de deux propriétés sises à Moesdorf, rue d'Ettelbruck, en quatre lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) la demande de lotissement présentée par la société GYS PROMO S.A. de Bissen, relative à la division d'une propriété sise à Reckange, Op der Uecht, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- c) la demande de lotissement présentée par le bureau BCR S.à r.l. de Luxembourg au nom et pour le compte de Monsieur Roger Petry de Pettingen, relative à la réorganisation de cinq propriétés sises à Pettingen, Um Schlassgruef, en trois lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- d) le projet d'exécution et la convention du 20 août 2018 relatifs au PAP portant sur un fond sis à Mersch au lieu-dit «Om Hohgericht» pour le compte de la société Privat Herbeth S.A. de Kockelscheuer.
- e) le PAP concernant la réalisation d'un P&R, de deux bâtiments administratifs et d'une liaison souterraine menant du quartier de la gare vers la gare de Mersch sur des fonds sis à Mersch Rue de la Gare et présenté par le bureau Reicher Haase Assoziierte de Vianden pour le compte de l'administration communale de Mersch.
- f) la décision du 19 juillet 2016 portant suppression du classement comme bâtiment protégé la maison sise 95, Rue Nicolas Welter à Mersch.
Le conseil se prononce contre l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux de ladite maison appartenant à la famille Becker.
- g) l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique, la maison sise à Reckange, 26, rue Principale, appartenant à M. Claude Felten et à Mme Geneviève Faber.
- h) les statuts du syndicat dénommé «Syndicat de communes pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation de zones d'activités économiques régionales Mierscherdall», en abrégé 'ZAMID'. Les communes de Mersch, Lintgen et Lorentzweiler ont la volonté de créer ensemble cette zone d'activités économiques régionale Mierscherdall.

- PLANS DIRECTEURS SECTORIELS

Concernant les quatre plans directeurs sectoriels et de l'évaluation environnementale stratégique y afférente, le conseil communal, à l'unanimité, émet son avis au sujet des réclamations et des projets de plans directeurs sectoriels (logement, zones d'activités économiques, transports, paysages) et formule ses critiques et suggestions qu'il transmet au Ministre du Développement durable et des Infrastructures et au Ministre de l'Intérieur avec prière d'en tenir compte lors de l'arrêt des règlements grand-ducaux définitifs afférents.

- ENVIRONNEMENT

A l'unanimité, le conseil communal avise favorablement le projet de règlement grand-ducal portant **création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine**

- a) Bousert, An der Baach 1, An der Baach 2, An der Baach 3, An der Baach 4, Rouschtgronn 1, Rouschtgronn 2, Rouschtgronn 3 et Rouschtgronn 4 situées sur les territoires des communes de **Fischbach** et **Mersch** ainsi que
- b) Fielsbur 1, Fielsbur 2, Fielsbur 3, Mandelbaach 1, Mandelbaach 2, Sulgen, Hollenfels 1 et Hollenfels 2 et situées sur les territoires des communes de **Mersch** et **Helperknapp**,

ceci sous certaines conditions.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis pour l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie au montant total de 538.000,00 € TTC.

- NOMS DE RUE

Le conseil communal retient à l'unanimité les dénominations officielles ci-après pour les nouvelles rues de la commune de Mersch:

Dénomination officielle	Inscription panneau
Rue Edouard Kraus	Rue Edouard Kraus Bourgmestre de 1935 – 1941 et 1945 - 1957
Rue Agrocenter	Rue Agrocenter
Rue François Faber	Rue François Faber 1893 – 1969 Fondateur imprimerie
Rue Erkanfrida	Rue Erkanfrida Comtesse 1ère mention de Mersch dans son testament en 853
Rue Albert Lentz	Rue Albert Lentz Bourgmestre de 1994 – 1999
Um Gruef	Um Gruef
Rue Roger Leiner	Rue Roger Leiner 1955 – 2016 Cartooniste
Rue Félix Thyès	Rue Félix Thyès 1830 – 1855 Ecrivain

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le budget ordinaire de l'exercice 2018:

Total des Recettes nouvelles Recettes en plus Dépenses en moins	Total des Dépenses nouvelles Dépenses en plus Recettes en moins
136.137,37 €	81.710,00 €

- FINANCES COMMUNALES

Le bourgmestre présente et explique le plan pluriannuel de financement (PPF) des années 2019 à 2021. Le conseil communal prend connaissance des données financières.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) d'accepter la démission de M. Wolter Fernand comme membre représentant l'asbl 'Geschichtsfrënn vun der Gemeng Miersch' dans la commission culturelle.
- b) d'accepter la démission de Mme Schaul Josiane comme membre du groupe d'action 'Fairtrade Gemeng' et du groupe de travail 'Campus scolaire centre'.
- c) de nommer M. Pauly Guy comme membre représentant l'asbl 'Geschichtsfrënn vun der Gemeng Miersch' dans la commission culturelle.
- d) de nommer M. Floener Ralph comme représentant du comité d'école dans le groupe d'action 'Fairtrade Gemeng' et le groupe de travail 'Campus scolaire centre'.
- e) de prendre connaissance du remplacement de Mme Schaul Josiane par M. Floener Ralph comme représentant du comité d'école dans la commission scolaire.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Fernand Straus-Marie-Josée Schmit de Pettingen un terrain de 55,00 a, sis à Mersch «In den Aehlen» ainsi qu'un terrain de 19,90 a sis à Mersch «Auf der Ondelsgriecht», au prix total de 259.440,00 €.

Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une zone d'activités économiques régionale.

- b) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les époux Marcel Scheuer-Alexandra Braun de Mersch une maison d'habitation avec place, appartenances et dépendances de 3,31 a, sise à Mersch, 10, Place de l'Eglise, au prix de 750.000,00 €.

Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant à arrondir la propriété communale au centre de Mersch respectivement à servir comme logement de service près de l'école fondamentale.

- c) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur M. Bartholomé Nicolas de Reckange 6 parcelles de terrain de 104,38 a, sis à Reckange «In der Nieveschtwies» et «In Ehtschelt», au prix total de 161.274,21 €.

Les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant en échanges ultérieurs pour des infrastructures d'utilité publique.

- d) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch vend à Mme Schmitz-Hermes Cecile de Rollingen un terrain de 0,70 a, sis à Moesdorf «Rue d'Ettelbruck» au prix total de 24.500,00 €. Les frais d'acte sont à charge de l'acquéreur.

- e) l'acte de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur Mme Clerf Edmée, épouse de Lutgen François de Moesdorf, un terrain de 47,57 a, sis à Mersch Rue Lohr au prix total de 50.000,00 € pour l'aménagement d'un parking.

Les frais d'acte sont à charge de l'acquéreur.

- f) l'acte d'échange par lequel la commune de Mersch acquiert sur Mme Clerf Edmée, épouse de Lutgen François de Moesdorf, deux parcelles de terrain de 0,71 a, sises à Moesdorf Rue d'Ettelbruck et Um Knapp.

En contrepartie, la commune de Mersch cède à Mme Lutgen-Clerf deux parcelles de terrain de 2,23 a, sises à Moesdorf Rue d'Ettelbruck.

L'échange a lieu sans soulte et les frais d'acte sont à charge de la commune de Mersch.

- g) le compromis de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société Tragec Exploitation sàrl de Mersch deux parcelles de terrain de 3,51 a, sises à Mersch Impasse Aloyse Kayser et Rue de la Gare, au prix de 700,00 €/a.

Les frais d'acte sont à charge de la commune.

L'acquisition a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans le redressement de l'Impasse Aloyse Kayser et dans l'aménagement d'un parking.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS